

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2013/12

### Objet : Vote du BP 2013

L'an deux mille treize, le 22 février, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines le Lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président. Cette séance fait suite à la séance annulée faute de quorum le treize février deux mille treize à 15h00.

#### Séance du 22 février 2013

Date de convocation :  
Le 5 janvier 2012  
Et le 13 février 2013

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Auxiliaire Secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : M. Victor BERENGUEL, M. Jean BERNARD, M. Michel BAUDRY, M. Marc ZANETTO, M. Marc AUDIER, Mme Valérie GRECARD, M. Jean Claude FERMIER, M. Christian DURAND, M. Bernard ALLARD LATOUR, M. richard SIRI

Etaient représentés : Mme EYMEUD par Marc AUDIER  
M. Jean Pierre GANDOIS par Michel BAUDRY

Etaient invités : M. Jean Pierre PAVIE (CDV 05), M. Philippe WEYNACHTER (Receveur Principal d'Embrun Savines le Lac), Mme Brigitte FOURETS (Comite de Promotion), M. Gilbert TAVAN

### VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,
- La Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- L'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

- L'article 23 « ressources financières » de l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2003 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- Le règlement intérieur voté par délibération 2007/05 du 29 mars 2007,

**CONSIDERANT :**

- Le Débat d'Orientaion Budgétaire conduit lors du comité syndical du 19 décembre 2012,
- Le résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services de l'exercice 2012 certifiés par Monsieur le Chef de poste de la Trésorerie d'Embrun Savines le lac, le 13 février 2013,
- L'exposé de Monsieur le Président et du rapporteur du Budget,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 22 février 2013 :**

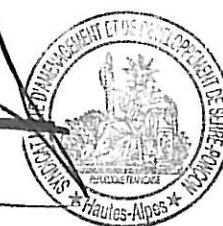
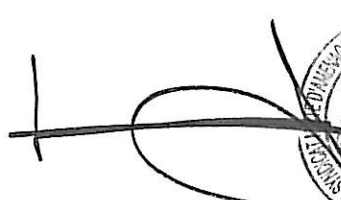
- **VOTE** le Budget Primitif 2013 au niveau des opérations pour la section d'investissement et des chapitres pour la section de fonctionnement ;
- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2013.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

**Le Président,**

rendu exécutoire  
certifié déposé  
en préfecture  
le président..22.02.13....



**Victor BERENGUEL**